

Rapport administratif et financier 2021



Table des matières

Message du Conseil administratif	5
Membres du Conseil municipal	6
Membres du Conseil administratif	7
Résumé de l'année: 2021 en 7 coups d'œil	8
Conseil municipal 2021 : résumés des séances	10

LES POINTS FORTS DE 2021

Conseil administratif / Administration / Finance	14
Durabilité / Énergie / Environnement	16
Aménagement / Mobilité	18
Travaux / Infrastructures / Constructions	20
Social / Sport / Vie associative	22
Sécurité	24
Culture / Communication	26

ANNEXES

Commune de Confignon: Rapport et résumé de l'exercice	30
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	34
Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon	38
Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy	42
Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex	46
Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex	50
Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève	54
Fondation des Eaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Eaux	58



L'engagement est ce qui
transforme une promesse
en réalité.”

— *Abraham Lincoln*



Conseil administratif de Confignon (Législature 2020-2025).

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Aux habitantes et habitants de Confignon,*

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des Communes, le Conseil administratif a le plaisir de vous remettre le rapport administratif et financier de Confignon pour l'exercice 2021.

Le Conseil administratif se réjouit d'un retour à la normale en 2021, après plus d'une année de pandémie et de restrictions. La levée progressive des mesures sanitaires a permis l'avancée des nombreux projets résumés dans ces pages.

Madame Elisabeth Gabus-Thorens a assumé la charge de Maire du 1^{er} janvier 2021 au 31 mai 2021 avant de passer le flambeau à Madame Elisabeth Uldry Frossard, Maire du 1^{er} juin au 31 décembre 2021.

Le Conseil administratif désire aussi, par ce message, transmettre ses remerciements aux membres du Conseil municipal et aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale pour leur implication active et leur engagement. Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport administratif et financier.

Elisabeth GABUS-THORENS

Conseillère administrative et Maire du 1^{er} janvier au 31 mai 2021

Elisabeth ULDRY FROSSARD

Conseillère administrative et Maire du 1^{er} juin au 31 décembre 2021

Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

Conseillère administrative

Membres du Conseil municipal



Martin Barcellini *
DC



Cornelia Froidevaux
DC



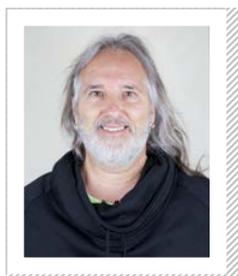
Christian Marti
DC



Pierre-Alain Mottier
DC



Frédéric Reverchon
DC



Christian Rupp
DC



Yvette Tornare
DC



Paul Eugster
PDC



Nicolas Fournier *
PDC



Floriane Schmidt
PDC



Xavier Francey *
PLR



Nicole Roehrich
PLR



Isabelle Stoffel
PLR



Quentin Knight
VDG



Jean-Claude Kormann
VDG



Aline Joliat
VDG



Félicien Mazzola *
VDG



Julie Peradotto
VDG



Vincent Tournier
VDG

* Composition du bureau du Conseil municipal en 2021

Présidents:

Martin Barcellini (DC)
du 01.01 au 31.05
Nicolas Fournier (PDC)
du 01.06 au 31.12

Vice-président:

Nicolas Fournier (PDC)
du 01.01 au 31.05
Félicien Mazzola (VDG)
du 01.06 au 31.12

Secrétaires:

Félicien Mazzola (VDG)
du 01.01 au 31.05
Xavier Francey (PLR)
du 01.06 au 31.12

DC: Demain Confignon PDC: Parti Démocrate Chrétien PLR: Les Libéraux-Radicaux de Confignon VDG: Voix de Gauche

Membres du Conseil administratif



Elisabeth GABUS-THORENS – VDG

Conseillère administrative
et Maire du 1^{er} janvier au 31 mai

Responsable des dicastères suivants:

Politique intergénérationnelle, logement social, petite enfance, école, santé, associations communales, intégration et naturalisation, sport (événements sportifs), culture, communication, développement économique.

Suppléante: Nathalie von Gunten-Dal Busco.



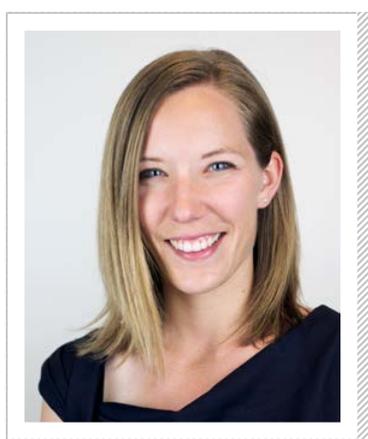
Elisabeth ULDRY FROSSARD – DC

Conseillère administrative
et Maire du 1^{er} juin au 31 décembre

Responsable des dicastères suivants:

Aménagement, mobilité et transports, finances et administration, état civil, sécurité.

Suppléante: Elisabeth Gabus-Thorens.



Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO – PDC

Conseillère administrative

Responsable des dicastères suivants:

Durabilité, énergie, environnement, nature et paysage, constructions, travaux, bâtiments dont équipements et infrastructures sportifs, cimetière, voirie.

Suppléante: Elisabeth Uldry Frossard.

Résumé de l'année: 2021 en 7 coups d'œil

Renaturation de l'Aire primée par le Conseil de l'Europe



Le 10 juin, le Conseil administratif a participé à la cérémonie du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, décerné au Canton de Genève pour la renaturation de l'Aire.

Côté finances, l'année 2021 a été marquée par un boni exceptionnel.

→ 01 | Conseil administratif
Administration / Finance p.14

Objectifs biodiversité et durabilité atteints

Confignon a intensifié ses actions en matière de développement durable.

Divers événements ont permis de sensibiliser la population à une réduction des déchets ménagers et de la consommation d'énergie.

La Commune a accompagné la création d'un jardin en permaculture au cycle du Vuillonex.

→ 02 | Durabilité
Énergie
Environnement
p.16



La zone 30 s'étend à plusieurs quartiers

A la suite d'ateliers et de COPILS, la Commune a sollicité auprès du Canton des modifications du PLQ d'ensemble et a obtenu une amélioration du projet de quartier des Cherpines.

Côté Mobilité, plusieurs crédits ont été votés en 2021 pour l'extension de la zone 30 à différents chemins communaux.

→ 03 | Aménagement / Mobilité p.18

Préau de Cressy réaménagé pour plus de fraîcheur en été

Le préau de Cressy a été réaménagé pour apporter plus d'ombre et de fraîcheur. Le projet a été financé par les communes de Bernex et Confignon. Nos services techniques ont été mobilisés pour les travaux d'entretien préventif du réseau routier et par l'audit des bâtiments du patrimoine administratif.

→ 04 | Travaux / Infrastructures / Constructions p.20



Développement de projets favorisant le lien social



Afin de lutter contre l'isolement, un projet de repas hebdomadaire a été mis sur pied avec la FASE et a mobilisé onze jeunes au service. Actif tout au long de la pandémie, le service social a pu assurer toutes les prestations et demandes de la population. Le Pôle social a été très sollicité par des demandes d'aide financière.

→ 05 | Social / Sport / Vie associative p.22

Police municipale active sur tous les fronts

La population a pu compter sur des services de sécurité réactifs, efficaces et très présents sur le terrain. Dans le cadre de la campagne « À pied à l'école », la Police municipale a organisé plusieurs actions de prévention, en accompagnant des élèves des écoles de Confignon et Cressy sur le chemin de l'école.



→ 06 | Sécurité p.24



La culture a défié la pandémie

Malgré une situation sanitaire contraignante, la saison culturelle de Confignon a pu se dérouler avec seulement cinq événements annulés ou reportés, sur les 16 prévus. Le public était au rendez-vous, après des mois d'isolement forcé. Le site Internet de la Commune a été optimisé.

→ 07 | Culture / Communication p.26

Conseil municipal 2021: résumés des séances

Séance du 2 février 2021

Un crédit pour la mise à jour du site internet d'un montant de CHF 20'000.-, ayant fait l'objet d'un rapport de deux commissions, a été accepté à l'unanimité. Ce vote permettra de moderniser le site communal en améliorant notamment la navigation sur tous les supports, le paiement en ligne et la sécurité.

Une délibération déposée par le Conseil administratif (CA), visant à établir des bilans de vitesse dans les zones 30 pour un montant de CHF 33'000.- a été acceptée à l'unanimité, le Conseil municipal estimant que ces bilans sur les vitesses effectives des zones existantes sont indispensables pour la sécurité.

Une demande de CHF 40'000.- destinée à l'élaboration d'une stratégie pour la densification de la zone villa, exigée par le Canton pour accorder des dérogations sur les autorisations dans cette zone, a été renvoyée en commission pour y définir le cadre politique des dérogations accordées dans ces zones.

Une motion visant à labelliser la commune de Confignon 100 % biologique, zéro pesticide a fait l'objet d'un rapport de commission. La commune de Lancy, labellisée, avait présenté sa politique d'entretien des espaces verts lors de cette commission. Après un amendement accepté, la motion a été adoptée à une large majorité.

Une résolution contre l'occupation temporaire des surfaces dans le quartier des Cherpines a été débattue sur le siège. L'Exécutif s'était précédemment opposé à l'occupation temporaire des surfaces industrielles aux Cherpines. Après un débat, le Conseil municipal a accepté cette résolution.

Suite à une présentation par le Canton en commission élargie, une résolution s'opposant à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Evaux a fait l'objet d'un vif débat. Elle a été renvoyée en commission.

Une résolution pour le maintien du patri-

moine arboré à Cressy, reprenant dans les grandes lignes une résolution déjà refusée en 2020, a été à nouveau présentée. Elle a fait l'objet d'un débat et a été amendée pour que la protection concerne l'ensemble du patrimoine arboré de la Commune, avant d'être acceptée à l'unanimité.

Séance du 9 mars 2021

Après le refus de deux ajouts à l'Ordre du jour, le premier concernant l'installation provisoire d'un pavillon au Cycle du Vuillonex et le second lié au projet d'installation de l'Académie du Servette FC aux Evaux, le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, un crédit d'étude de CHF 40'000.- TTC, destiné à la réalisation d'une stratégie de densification de la zone villa en complément au Plan directeur communal.

Les élus ont ensuite voté sur le siège un crédit d'investissement de CHF 300'000.- pour la réfection des chaussées, inscrit au plan d'investissement en 3 phases, pour un total de CHF 1'000'000.- et déjà bien étudié lors de la législature précédente.

Une résolution «Non à l'installation provisoire de l'académie du Servette au parc des Evaux», déposée par deux élus de DC, a été refusée par le Conseil municipal lors d'un vote nominatif.

Une motion du PDC réclamant des espaces verts dans les nouveaux quartiers des Cherpines et de Vuillonex, visant à développer une «green city» exemplaire pour la Suisse et Genève, a été acceptée à l'unanimité.

A la demande du PLR, le Conseil administratif devra étudier la motion «Pour l'installation de bornes de recharge pour voitures électriques sur la commune de Confignon». L'exécutif précise que le projet est à l'étude. La motion est votée sur le siège.

Une résolution exigeant la couverture de

l'autoroute à l'occasion de la construction de la 3^{ème} voie est également votée sur le siège, à l'unanimité.

Une motion encourageant la Commune sur la voie de l'égalité, intitulée «Le 8 mars, c'est toute l'année», passe également la rampe, sans obtenir l'unanimité, avec un amendement proposé concernant le 2^{ème} pilier des employées du restaurant scolaire.

Deux questions ont retenu l'attention en fin de séance. La première porte sur des aménagements complémentaires aux travaux actuels sur la place du village, pour aller dans le sens de la motion votée en fin de législature précédente, demandant une végétalisation de celle-ci.

La seconde questionne le stationnement sauvage quotidien de véhicules sur la route de Soral et dans le hameau des Marais.

Séance du 16 avril 2021

Le Président ouvre la séance en mentionnant une surcharge de travail pour l'administration, liée notamment à l'activité «extraordinaire» du Conseil municipal. En moins d'une année, 62 résolutions, motions, questions ont été déposées, contre 28 durant la législature précédente. Il est proposé de limiter désormais le dépôt pour chaque Conseil municipal à un objet par groupe, afin que l'administration puisse travailler sur les Grands projets et enjeux pour Confignon.

Le Conseil municipal a ensuite accepté à l'unanimité un crédit d'investissement de CHF 104'000.- pour la mise en place d'un audit du parc immobilier, malgré son inquiétude quant à la disponibilité des ressources internes pour la gestion d'un tel outil.

Trois demandes de crédits supplémentaires concernant des travaux réalisés durant la précédente législature sont votés sur le siège, malgré quelques réticences.

Les comptes de la Fondation pour la petite enfance ayant été validés par le Conseil de Fondation, le Conseil municipal complimente et remercie chaleureusement l'implication de la co-direction dans la gestion de la pandémie et relève qu'elles ont assuré elles-mêmes des remplacements afin de maintenir les prestations de la crèche.

Une proposition de modification du règlement du Fonds de mise en valeur des espaces et des bâtiments publics (FMV) divise le Conseil municipal. Le comité du Fonds, ayant voté à l'unanimité la décision de supprimer l'obligation de nommer un expert au comité, a défendu l'idée que sa présence pouvait être décidée en cas de besoin, notamment lors d'une mise au concours. Pour un achat direct, il est proposé de s'assurer une expertise financière du Fonds cantonal d'art public. Le débat a porté sur l'éventualité de maintenir en tout état un expert. Une proposition d'amendement a été refusée et la modification du règlement acceptée à la majorité.

Une résolution réclamant une meilleure planification des établissements scolaires s'opposant à la construction définitive d'un pavillon scolaire devant l'entrée du cycle d'orientation du Vuillonnex est refusée à la majorité.

Les élus ont ensuite accepté à l'unanimité la motion, transformée en résolution puis amendée, « Pour la création d'une police municipale ». Le texte vise à étudier la mise en place d'une police municipale propre à la commune de Confignon dès que les nouveaux quartiers seront développés.

Une pétition « Sauvons le Parc des Evaux », signée par 3000 personnes, a finalement été classée à une courte majorité. Le Conseil municipal a néanmoins émis des recommandations concernant des mesures mobilité supplémentaires et la préservation de l'environnement.

En réponse à une pétition lancée dans plusieurs communes et villes de Suisse

pour un engagement en faveur de l'accueil des réfugiés des camps des îles grecques, le Conseil municipal, sensible au contexte humanitaire, a demandé à l'unanimité au Conseil administratif d'écrire au Conseil fédéral afin de l'informer que la Commune se déclare prête à accueillir quelques familles de migrants sur son territoire.

Peu avant minuit, les élus ont renvoyé une pétition des habitants du chemin des Etroubles au Conseil administratif, ils demandent d'étudier la possibilité de leur accorder le statut de riverains sur le chemin Sur-le-Beau.

Avant la fin de la séance, une question liée à des problèmes récurrents de chauffage, rencontrés dans deux allées du chemin des Hutins, est posée au Conseil administratif.

Séance du 11 mai 2021

Durant cette séance, le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité les comptes 2020 de la Commune pour un montant de CHF 15'458'587.99 aux charges et CHF 15'678'887.74 aux revenus, soit un boni de CHF 220'299.75. Un crédit d'investissement de CHF 40'500.- destiné à la création d'une couverture réseau 3G/4G radio à l'école de Cressy a également été validé à l'unanimité.

Une motion demandant la création d'une patrouille scolaire, longuement débattue, a été acceptée, en invitant la Commune à approcher l'Association transport et environnement (ATE) pour élaborer un plan de mobilité scolaire et étudier avec Bernex tout partenariat utile.

La modification des statuts du Groupe intercommunal AFJ-Rhône Sud avec l'intégration du Grand-Lancy a été acceptée sur le siège, à l'unanimité.

Les élus ont ensuite renvoyé une pétition « Nuits tranquilles » et une motion « Pour la Sauvegarde de la nuit » au Conseil administratif. La première, assortie de la recommandation de mettre en œuvre rapi-

dement des mesures de ralentissement et de diminution du trafic sur le chemin de Vuillonnex.

Séance du 15 juin 2021

Le Conseil municipal a accepté à l'unanimité les comptes de la Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon.

Les élus ont poursuivi en acceptant à la majorité un crédit d'investissement de CHF 200'000.- TTC pour le financement d'études des plans localisés de quartier (PLQ) du nouveau quartier des Cherpines dans le but de vérifier les cessions gratuites au domaine communal pour les écoles et les crèches, les surfaces de vie de quartier, le stationnement, la mobilité et le règlement du PLQ.

Le Conseil municipal s'est aussi prononcé en faveur de l'aménagement du parc de Vuillonnex, financé par le Canton à hauteur de CHF 5,8 millions, montant prévu dans le projet d'agglomération. Les frais d'entretien seront pris en charge par la Commune.

Une résolution a ensuite été approuvée avec plusieurs déclarations de principe concernant le PLQ Cherpines, afin de solliciter auprès du Canton des équipements et des espaces publics plus généreux ainsi que des mesures environnementales et de mobilité, privilégiant la construction d'un quartier modèle de qualité.

Tout comme les Communes environnantes, Confignon a approuvé un règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'écoles, places de jeux et terrains de sport. Il entrera en vigueur cet automne.

Un crédit de CHF 300.- destiné à l'acquisition d'une action de la société Operations Suisse SA a été voté sur le siège, à l'unanimité.

Par voie de motion, le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif de

Le Conseil municipal

prévoir un montant de CHF 30'000.- au budget 2022 pour l'organisation du projet « Préparons le début de la fin de l'ère COVID », un concours d'idées pour dynamiser la Commune.

En fin de séance, le parlement communal a renvoyé à l'unanimité la motion « Règles, Confignon ne s'en tamponne plus » à l'Exécutif, invitant la Mairie à fournir gratuitement des protections hygiéniques dans les sanitaires publics des bâtiments scolaires et locaux pour jeunes de la commune, à étudier la possibilité de mettre à disposition des moon cups à prix réduits et à manifester son intérêt au Canton pour prendre part aux campagnes cantonales organisées sur la thématique.

Séance du 21 septembre 2021

Le premier Conseil municipal de la rentrée s'est déroulé sans grand débat, tous les objets, y compris le budget de fonctionnement de la Commune, ayant été renvoyés dans diverses commissions pour étude.

Le Municipal a toutefois choisi de permettre aux différentes factions élues de se doter de conseillers municipaux suppléants, comme le prévoit une récente modification, par le Grand Conseil, de la loi sur l'administration des Communes (LAC). Une proposition de modification du règlement du Conseil municipal, dans ce sens, sera présentée prochainement en plénière.

Madame Aline Joliat de Voix de gauche (VG) a prêté serment et intégré le Conseil en remplacement de Johann Leutwyler, démissionnaire.

Une motion « Une place du village de qualité, avec ou sans fontaine », émanant du PDC, a été renvoyée au Conseil administratif lui demandant d'envisager le remplacement de la fontaine existante par une nouvelle installation aquatique valorisant l'espace public, située au cœur

de notre village et de proposer trois projets alternatifs impliquant une concertation de la population à un stade permettant d'intégrer des habitants.

Une autre motion, déposée par Demain Confignon (DC) « pour la réhabilitation et la revitalisation du bois du chemin de Pontverre » a été renvoyée au Conseil administratif.

En réponse à une question, Madame Uldry Frossard a précisé que la sécurité de la zone 20 du village sera intégrée à l'étude menée pour l'arrivée du bus sur la place.

A une question sur des plaintes liées aux déchetteries communales, Nathalie von Gunten-Dal Busco a rappelé qu'une entreprise est mandatée pour nettoyer les éco-points et que la Mairie étudie quelles mesures répressives pourraient être prises.

Séance du 9 novembre 2021

La séance a été marquée par le vote du budget 2022 de la commune de Confignon, présentant un excédent de CHF 43'000.-. Le budget de CHF 16'019'253.- aux charges et CHF 16'062'253.- aux revenus, a été accepté à l'unanimité.

Deux délibérations, liées au budget, ont aussi été acceptées à l'unanimité: le montant de la taxe professionnelle communale pour l'année 2022 et la contribution annuelle au FIDU, pour le versement de subventions d'investissement aux Communes genevoises.

Le Conseil municipal a également voté deux crédits supplémentaires pour l'année en cours. CHF 15'000.- pour des allocations ponctuelles d'aide financière à des Confignonnais en situation de précarité et CHF 50'500.- pour les charges de gestion des déchets.

Le parlement a ensuite voté, sur le siège, un crédit d'investissement de CHF 65'000.- destiné à des panneaux

de signalisation routière verticale.

Un investissement de CHF 43'000.-, pour une alarme incendie à la crèche, a été unanimement approuvé.

Un crédit de CHF 4'150'000.- destiné à activer la création de postes à durée déterminée nécessaires à la réalisation des quartiers des Cherpines et de Vuillonex a été accepté.

CHF 725'000.- ont été accordés par les élus pour les travaux de réfection des chemins des Marais et de Boisruail. Ainsi que CHF 299'500.- à l'extension de la zone 30 km/h Praleta.

Le règlement des parcs, promenades, espaces verts, préaux d'école, places de jeux et terrains de sport, a été accepté à l'unanimité, avec un plan annulant et remplaçant la première version.

Un protocole d'accord pour la réalisation du projet « quartier des Cherpines » à Confignon, a été ratifié entre la Commune et trois entreprises.

En fin de séance, une motion concernant la politique des ressources humaines de la Commune a été transmise au Conseil administratif, afin que des démarches et des mesures soient prises en vue de renforcer la confiance au sein de l'administration communale.

Séance du 14 décembre 2021

Lors de sa dernière séance de l'année, le Conseil municipal a accepté, à l'unanimité, un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 456'761.11 permettant à la Commune de comptabiliser des amortissements complémentaires lors du bouclage, en cas de recettes fiscales supérieures à celles budgétées.

Une motion « Emprunt et gestion de la dette publique », déposée par Voix de gauche, a été acceptée à l'unanimité et renvoyée au Conseil administratif par les élus, sollicitant également un point de situation annuel de la dette, en commission Finances-Administration-Sécurité.

Les points forts de 2021

Conseil administratif
Administration
Finances

01

Durabilité
Énergie
Environnement

02

Aménagement
Mobilité

03

Travaux
Infrastructures
Constructions

04

Social
Sport
Vie Associative

05

Sécurité

06

Culture
Communication

07

L'administration a pu assurer toutes les prestations en 2021

L'année 2021 a encore été marquée par la pandémie. Toutefois, la Mairie est restée ouverte durant toute l'année, les espaces de travail, ainsi que le guichet, ayant été réaménagés afin de protéger la santé des employés et des communiens tout en assurant la continuité et la qualité des prestations publiques.

Au 31.12.2021, la commune comptait 37 employés dont 13 à temps plein et 24 à temps partiel, soit 26.3 équivalents temps plein (ETP), 51% de femmes et 49% d'hommes



Administration

Indépendamment du choix individuel sur la question de la vaccination, le respect de chacune et de chacun a été garanti au titre de valeur fondamentale. Les recommandations en matière d'hygiène et de distance sont restées en vigueur tout comme le port du masque à l'intérieur des locaux accessibles au public et lors des séances en présentiel. Les visioconférences ont également été privilégiées ainsi que le travail à domicile pour une durée d'un jour au minimum et 35 % du temps de travail au maximum. La flexibilité de l'organisation du travail qui répondait certes au contexte de la pandémie a ainsi contribué à notre souhait de travailler autrement, à plus long terme.

S'agissant des événements, certains ont dû être annulés ou reportés malgré l'allègement des mesures de protection et la possibilité de restreindre certains événements internes ou publics aux personnes munies d'un certificat ou d'un test COVID.

Enfin, le Conseil administratif a régulièrement publié des communiqués sur le site Internet de Confignon afin d'informer la population des décisions des autorités fédérales et cantonales.

Ressources humaines

Aucun nouvel engagement n'était prévu pour l'exercice 2021, l'année a donc été très stable d'un point de vue des ressources humaines. Une démission est à relever, une collaboratrice des restaurants scolaires, Madame Schweri-Graf, a quitté la commune durant l'été 2021. Elle a été remplacée à la rentrée scolaire par Madame Habteslassie.

Les 23 collaboratrices et 14 collaborateurs de l'administration communale occupent leur fonction dans trois pôles, regroupant plusieurs services chacun. Le personnel est réparti comme suit selon les pôles et services:

Pôles et services	ETP	Employés
Administration	5.0	8
Social	2.3	3
Restaurants scolaires	2.4	7
Aménagement et technique	3.9	5
Extérieurs	6.6	7
Bâtiments	6.1	7
Total	26.3	37

Tableau des effectifs au 31.12.2021

2021, année d'assainissement pour Confignon

Finances

En 2021, la commune de Confignon a perçu des recettes fiscales de CHF 14'224'262.35, soit des revenus records en terme de fiscalité pour notre Commune. Il s'agit là d'une bonne nouvelle, les prévisions économiques ayant été plutôt pessimistes au moment de l'établissement du budget. Le résultat de l'exercice 2021 présente ainsi un boni de CHF 725'528.77, alors qu'un budget déficitaire de CHF 253'758.95 avait été voté par le Conseil municipal.

Les comptes 2021 de la commune de Confignon affichent un boni exceptionnel de CHF 725'529.-

A la perspective de ces bons résultats, le Conseil administratif a décidé en 2021 de poursuivre le plan de retraite anticipée mis en place lors de la législature précédente afin d'accompagner le développement de l'administration communale en vue des défis à relever liés à la construction des nouveaux quartiers des Cherpines et de Vuillonex.

Une provision de CHF 707'500.- calculée sur l'ensemble des ayants droits jusqu'en 2025 a ainsi été comptabilisée et impacte les charges de personnel. Cette opération devrait être neutre financièrement et à moyen terme pour la Commune grâce notamment à un

résultat plus faible dans le calcul de la péréquation financière intercommunale et de nouveaux engagements. La révision du statut du personnel sera soumise au Conseil municipal d'ici l'automne 2022.

Du côté du bilan, les liquidités le permettant, un total de CHF 2'605'000.- a pu être remboursé aux établissements bancaires. La dette s'élève ainsi à CHF 18'500'000.- dont CHF 3'000'000.- d'engagements financiers à court terme à un taux d'intérêts négatif.

Ces efforts permettent d'améliorer nos indicateurs financiers par rapport aux années précédentes. La part des fonds propres représente 56.8 % du total du bilan (54 % en 2020) et la dette nette par habitant s'élève à CHF 682.- contre CHF 1'537.- en 2019.

Cette amélioration est très positive pour la commune de Confignon, l'assainissement de la situation financière actuelle étant indispensable en vue des investissements colossaux à venir pour les nouveaux quartiers, l'entretien de notre patrimoine et la transition écologique.

Et encore

2021 en chiffres:

- 12 mariages célébrés à Confignon et 1 partenariat enregistré.
- 9 dossiers de naturalisation confirmés pour un total de 12 personnes.
- 1'123 cartes journalières CFF au prix de CHF 39.- vendues (contre 500 en 2020).
- 232 cartes d'identité établies (63 enfants et 169 adultes).
- 134 autres documents officiels (changements d'adresse, arrivées à Confignon, formulaires et attestations de départ, certificats de domicile Confédéré, déclarations de domicile, attestations de résidence, certificats de séjour).
- 54 certificats de vie.
- 208 médailles pour chien.
- Population résidente à fin 2021: 4'566 (contre 4'591 fin 2020).

Des objectifs ambitieux et incontournables pour notre environnement

Engagée depuis de nombreuses années dans une démarche de « durabilité », Confignon a pu établir des bases solides en la matière, mais l'élévation des objectifs à atteindre nécessite de nouveaux moyens. éco21-SIG ayant étoffé ses prestations pour appuyer les Communes dans leurs démarches, Confignon s'est engagée dans un contrat éco21-collectivités permettant de renforcer et soutenir les nombreuses mesures à réaliser tant en matière énergétique que dans la gestion des déchets.

Grâce au CAD-pellets la part des énergies renouvelables des bâtiments municipaux est passée à 57,6 %



La Place du village a accueilli une nouvelle animation « Bourse aux vélos », fort appréciée.

Diminution des énergies et transition vers les renouvelables

Dotée d'un réseau de chauffage à distance villageois, alimenté principalement aux pellets, Confignon a lancé une étude visant à évaluer les alternatives. Elle permettra une pesée d'intérêts en vue d'un éventuel second CAD communal imaginé tant pour le futur quartier de Vuillonex que pour des bâtiments publics et privés du village.

L'éclairage public fait lui aussi l'objet d'une étude devant conduire à une diminution de la consommation d'énergie. Elle vise des objectifs énergétiques, climatiques et de biodiversité, en réduisant les nuisances de l'éclairage, en faveur du règne animal nocturne.

L'intérêt manifesté par les propriétaires de villas en 2020 pour les visites énergétiques proposées par éco21-SIG s'est confirmé, bien qu'un ralentissement soit perceptible pour l'année 2021.

De nouveaux événements de terrain

La meilleure communication étant celle qui permet d'interagir in vivo, une Journée « ambassadeurs déchets » avec éco21-SIG a été organisée à la déchetterie du village afin de répondre aux questions des habitants relatives au tri des déchets, mais également leur fournir des pistes pour diminuer leur production et les initier au tri des déchets organiques.

Notre première *Bourse aux vélos* s'est tenue sur la Place du village à la mi-octobre, avec Pro vélo Genève. L'événement a remporté un joli succès puisque pas moins de 160 vélos d'occasion ont été mis en vente lors de cet événement.

Œuvrer pour la biodiversité ou diversité du vivant

Des collaborations avec des acteurs extérieurs aux services communaux ont été poursuivies, notamment pour



plus favorable pour l'implantation de ruches et de futures animations pédagogiques avec les élèves de Confignon.

Gestion des déchets (2020)

L'excellent taux de recyclage de 55.9 %, constitue un saut de + 4 % par rapport à 2019. Ce taux est obtenu grâce à la déclinaison gagnante des trois productions de déchets suivants: nette baisse des déchets incinérables (- 10 kg/habitant), augmentation des déchets organiques (jardin et cuisine: + 7 kg/habitant) et enfin, progression positive des déchets recyclables (papier, verre, pet, encombrants, alu, textiles, piles) par rapport à 2018 (+ 6kg/habitant).

accompagner et dialoguer avec les enseignants du CO du Vuillonex ayant mis sur pied fin 2019 un jardin en permaculture sur le parc entretenu de longue date par les Services extérieurs communaux. Des liens ont également été tissés avec l'association « Printemps d'abeilles » afin de trouver le terrain le

L'incidence de la pandémie sur les variations enregistrées pour la gestion des déchets n'est pas à écarter, mais n'en est sans doute pas le facteur unique. Relevons par exemple deux autres spécificités en 2020: un nouveau contrat avec les prestataires de levées des déchets et le démarrage d'une sensibilisation au tri sur le terrain, ainsi que des ateliers Zéro Déchet.

Deux ateliers de fabrication made in Zéro Déchet

Après avoir proposé en 2020 une Conférence et des Ateliers zéro déchet pour se familiariser avec la notion et les moyens de diminuer ses déchets – méthode complémentaire au tri – il s'agissait de faire un pas de plus en 2021, en mettant « la main à la pâte ». Des ateliers de fabrication ont ainsi été proposés à une quarantaine d'enfants et d'adultes qui ont découvert comment réaliser une pâte à tartiner, un *Furoshiki* (emballage cadeau en tissu) ou encore fabriquer sa lessive, son déodorant ou un *Bee's Wrap* (tissu remplaçant un film plastique). Les participants y ont montré beaucoup d'enthousiasme et d'esprit d'équipe !

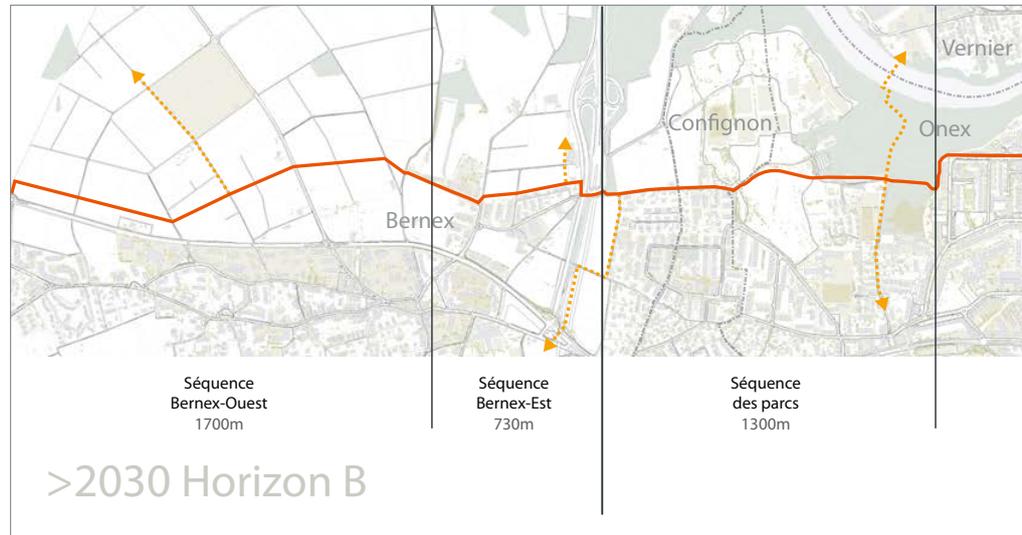
Et encore

- *L'énergie finale consommée au m² (tous les bâtiments et immeubles municipaux) a diminué de 13 % par rapport à 2012. L'objectif de diminution à atteindre en 2022 est de 25 %.*
- *La part des énergies renouvelables du chauffage est de 57,6 % (bois, CADIOM, biogaz) et la diminution des énergies fossiles de 12 % par rapport à 2012 (administration et immeubles Fondation pour le logement).*
- *La part d'électricité Vitale vert ou soleil et autres produits achetée par les habitants s'est élevée à 25 %.*
- *Les 21 « visites villas » sig-éco21 réalisées vont permettre d'économiser: 2,42 MWh et 14,9 tonnes de CO2 par an sur 10 ans.*

Confignon planifie durablement le développement des nouveaux quartiers

L'année 2021 a été marquée par la revue du plan localisé de quartier (PLQ) d'ensemble des Cherpines afin de réaliser un éco-quartier modèle privilégiant la qualité de vie de ses futurs habitantes et habitants. Le plan localisé de quartier prévoit ainsi une densité moindre et des surfaces plus importantes pour les équipements scolaires et la crèche.

La Mairie s'engage pour la sécurité des piétons et des cyclistes dans tous les quartiers



Itinéraire de la voie verte, office de l'urbanisme, 2021.

Le quartier des Cherpines

Lors de différents comités de pilotage (COPILS) et à la suite d'ateliers, la Commune a sollicité auprès du Canton des modifications du PLQ d'ensemble et a obtenu une nette amélioration du projet de quartier, soit :

- L'espace dédié à l'école primaire sera agrandi à 15'000 m² et permettra d'aménager une crèche en site propre avec un parc de jeux attenant;
- Le périmètre de 24'000 m² pour l'école secondaire est maintenu, sans la modification de zone prévue visant à implanter des immeubles à l'ouest de l'établissement;
- La très forte densité initialement prévue sera diminuée;
- Le règlement du PLQ d'ensemble imposera des concours d'urbanisme ou des mandats d'études parallèles (MEP) pour chaque PLQ de détail afin de mieux intégrer le bâti au milieu naturel existant et diversifier les morphologies des pièces de logements tout en préservant l'harmonie du quartier. Les concours favorisent la qualité architecturale et urbanistique d'un projet;
- Un Jardin Robinson est intégré au PLQ d'ensemble;

- Une maison au bord de l'Aire cédée gratuitement à la Commune pourra être conservée pour un projet « nature et environnement »;
- A la demande de la Commune, le quartier des Cherpines sera pilote d'un nouvel outil de calcul de l'empreinte carbone du projet.

Échange avec des experts

Au vu notamment des conséquences sur l'habitat des crises récentes sur l'habitat (climatique, covid-19), la Commune a souhaité mettre à jour le projet des Cherpines, dont la conception remonte à plus d'une décennie. Cela permet de planifier un quartier en phase avec les préoccupations sociétales actuelles.

Dans le cadre des évolutions du PLQ des Cherpines, le Conseil administratif a pris l'initiative d'organiser des échanges avec des experts sur les questions d'urbanisme, de mobilité, d'architecture, d'acoustique, du vivre ensemble. Deux sessions ont été organisées durant l'automne et ont permis de réorienter qualitativement certains aspects du projet urbain. La plupart des orientations apportées par les ateliers ont pu être intégrées au plan localisé de quartier (PLQ d'ensemble).



Voie Verte

La voie verte a fait l'objet de trois nouvelles mesures du projet d'agglomération afin de bénéficier de financements de la Confédération une fois celles-ci approuvées. Pour rappel, cet aménagement prévoit un axe pour les mobilités douces reliant Bernex-Est au Bois-de-la-Bâtie. Dans un deuxième temps, la voie verte se prolongera jusqu'à Bernex-Vailly. En 2021, le Canton, en partenariat avec les communes de Bernex, Confignon, Onex, Lancy et la Ville de Genève, ont travaillé à l'élaboration d'un cahier des charges en vue de l'attribution d'un mandat pour la suite du projet. L'horizon de réalisation du tronçon confignon-nais de la voie verte est prévu pour 2027.

Mobilité sur la Commune

1. Mise en conformité des zones 30 km/h

L'Office cantonal des transports a demandé à toutes les communes d'effectuer le bilan des vitesses des véhicules motorisés dans les zones 30. Cet examen permet de vérifier si les aménagements produisent les effets escomptés. Un crédit a été voté le 2 février 2021 à Confignon, pour un montant de CHF 33'000.-.

De compteurs ont été posés sur la chaussée, pour relever vitesses et charges de trafic. Le bilan de la mise en conformité des zones 20 et 30 a été achevé en avril 2021.

De ce bilan, il ressort des vitesses encore trop élevées mesurées sur quelques axes. Des compléments d'aménagements devront être apportés.

2. Extension de la zone 30 km/h Praleta

Un crédit de réalisation a été voté le 9 novembre 2021 pour un montant de CHF 295'000.- simultanément à celui destiné à la réfection des chemins des Marais et de Boisruail. Ce crédit est destiné à l'extension de la zone 30km/h Praleta. Des nouvelles « portes » d'entrée de zones sont prévues et des nouveaux seuils de ralentissement seront créés.

Un nouveau cheminement piétonnier sera réalisé en marquage le long du chemin des Marais.

Des tronçons à sens unique avec contre-sens cyclable sont prévus, suivant le nouveau schéma de circulation, afin de diminuer le nombre de véhicules dans les zones d'habitations.

Et encore

- *La Commune a initié l'étude d'évolution de sa stratégie pour la zone villa. Cette étude a pour but de déterminer les conditions des développements en zone villa. Les objectifs de cette stratégie sont principalement la limitation de l'occupation du sol, la préservation du paysage et de la végétation, la valorisation du patrimoine architectural et la création de continuités piétonnes. La finalisation de cet outil permettra à l'administration de préavisier de façon objective et sur un pied d'égalité l'ensemble des projets déposés.*
- *Révision du plan directeur communal: de septembre 2020 à mars 2021, six séances de commissions ont été convoquées afin de réviser les différents chapitres du plan directeur communal. Ces échanges avec les conseillers municipaux permettront d'enrichir la version finale du projet.*

Entretien préventif du réseau routier et planification des rénovations des bâtiments

En dehors de la réalisation du verdissement du préau de l'école de Cressy en 2021, les efforts des services techniques ont principalement porté sur des travaux d'entretien préventif du réseau routier et sur l'audit des bâtiments du patrimoine administratif.



Le préau de Cressy a été entièrement revu et végétalisé.

La Commune utilise des outils d'audit performants pour planifier les rénovations des routes et des bâtiments

Verdissement du préau de Cressy

Ce projet intercommunal, financé par Bernex et Confignon, inauguré à l'automne, apporte davantage d'ombre et de fraîcheur. Des buttes végétalisées ont été créées, afin de casser autant que possible la réverbération du bruit émanant du préau. Une fontaine et de nombreux bancs ont été installés de même qu'un espace de street work-out permettant de réunir jeunes et adultes autour de l'activité sportive.

Dépendance

L'année 2021 a été consacrée à optimiser les installations techniques de la salle, en particulier la PAC (pompe à cha-

leur) et le monobloc de ventilation. Prévus en sous-sol du bâtiment, l'étude du projet a révélé que les travaux en sous-œuvre allaient être techniquement très compliqués et onéreux. Une recherche d'implantation de ces locaux en dehors du bâtiment a été étudiée et une demande d'autorisation complémentaire a été obtenue en décembre 2021 pour ce projet modifié.

Promenades thématiques

La demande d'autorisation de construire pour la création de promenades thématiques a été déposée en juin 2021 après différentes présentations en commissions du CM. Elle sera vraisemblablement accordée au début 2022. Le crédit de réalisation sera déposé simultanément.

Réfection chemins des Marais et de Boisruail

Un crédit de réalisation a été voté le 9 novembre 2021 pour un montant de CHF 725'000.- pour la réfection des chemins des Marais et de Boisruail.

L'autorisation de construire a été accordée en juillet 2021. Les travaux sont presque entièrement financés par l'OFROU en contrepartie de leur usage accru du domaine public et des routes par le chantier de l'autoroute. Une convention a été signée avec l'OFROU en août 2021.

Travaux de réfection des chaussées Ertec II

Une campagne d'analyse des routes a été effectuée en 2011 et une réactualisation en 2019, suivie de la réfection de plusieurs routes prioritaires (Ertec I). Une délibération a été votée le 9 mars 2021 pour un montant de CHF 300'000.- pour la 2ème phase de ces travaux concernant la réfection de la rue E.-Vallet et des chemins Sur-Bottand, de Murcie, du Contour d'Arare, de Narly, de Cressy, de Chaumont, de la Boule, du Vignoble, de Moulraz (trottoir).

La réfection des routes engendre des doléances, mais ces travaux sont indispensables pour maintenir la valeur de ce patrimoine

Audit du parc immobilier communal

Un crédit visant à lancer un audit du parc immobilier du patrimoine administratif communal a été voté le 13 avril 2021 pour un montant de CHF 104'000.-.

Le mandat consiste à identifier les bâtiments à analyser et effectuer un relevé sur place par élément technique (toiture, façade...). Des courbes de dépréciations sont dessinées pour chaque bâtiment.

Le diagnostic a débuté en septembre 2021 et s'achèvera en 2022.

Cet outil sera très utile pour planifier en priorisant la rénovation et l'amélioration de l'efficacité énergétique du parc immobilier communal. Il sera très précieux pour construire le plan des investissements, avec une date de travaux et un montant chiffré pour chaque bâtiment.

Et encore

- Réfection de l'étanchéité du préau couvert de l'école de Confignon, entièrement réalisée en été 2021.
- Crédit voté le 9 novembre 2021 de CHF 43'000.- pour la pose d'une alarme incendie à la crèche de Confignon. Même s'il ne s'agit pas d'une obligation, la sécurité et la fragilité du public accueilli à la crèche ont pleinement justifié cet investissement. Les travaux se dérouleront en 2022.
- Crédit voté le 11 mai 2021 pour l'installation d'une couverture réseau WIFI à l'école de Cressy d'un montant de CHF 40'500.-. L'enveloppe étanche des bâtiments modernes absorbe souvent les signaux de communication provenant de l'extérieur. Les travaux sont prévus au printemps 2022.
- Un crédit destiné à la fourniture et pose de panneaux de signalisation verticale a été voté le 9 novembre 2021 pour un montant de CHF 65'000.-. Ponctuellement, il est également prévu quelques travaux de marquage au sol et la pose de mobilier urbain (potelets, ...). Ces travaux seront réalisés au printemps 2022.

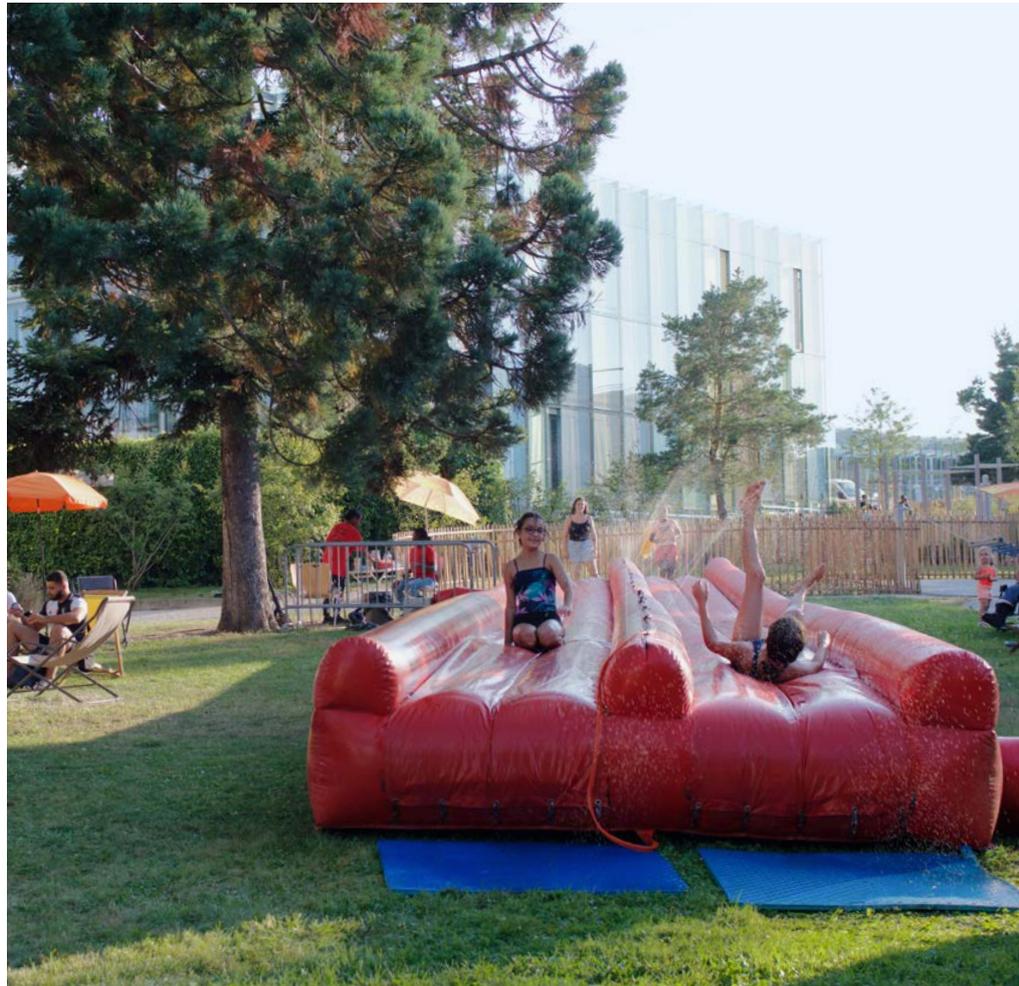
Parc de Vuillonex

Une séance publique, suivie d'ateliers participatifs, a été organisée dans le cadre de l'aménagement du futur parc de Vuillonex. Ces ateliers se poursuivront en 2022 afin de préciser certains éléments. L'expérience de la population permettra d'enrichir le projet et de mieux cerner les besoins des futurs usagers.

Ce parc, situé entre l'actuelle rue de Bernex et le chemin de Chaumont, sera un espace de délasserment pour les futurs habitants du quartier de Vuillonex et tous les Confignonnois. Le financement sera pris en charge par le Canton et l'entretien par la Commune. Sa réalisation est prévue à l'horizon 2025.

Renforcer le lien social et œuvrer pour le bien vivre ensemble

L'année 2021 a encore demandé beaucoup de flexibilité; en effet, les mesures sanitaires ont posé de nombreuses contraintes à toute organisation d'événement ainsi qu'au déroulement des activités sportives et de loisirs, comme aux actions jeunesse menées par nos partenaires. Nous sommes restés à l'écoute des besoins de la population de tout âge et avons mis beaucoup d'énergie pour offrir des occasions de rencontre renforçant le lien social.



C'était la fête à Cressy avec la superglissade!

Mon repas hebdo

3 nonagénaires ainsi qu'une centenaire ont reçu une visite des autorités pour leur anniversaire

Cette action intercommunale cofinancée par la fondation Leenards est née d'une préoccupation grandissante au sujet de l'isolement des personnes âgées et de la perte de repères des jeunes en période de pandémie. Imaginée lors de la fermeture des restaurants, elle a permis de réunir à 27 occasions entre juin et décembre des groupes d'une dizaine de

seniors à la salle communale, autour de repas préparés par les restaurateurs de la région. 11 jeunes ont été mobilisés en « petits jobs » pour s'occuper de l'intendance sous la coordination du personnel de la Fondation genevoise pour l'Animation socioculturelle (FASe). Malgré l'intérêt de la démarche, le faible nombre de bénéficiaires ne permettant pas de justifier d'une pérennisation, le public intéressé a été accompagné pour mettre en place des réponses privées ou associatives.

Accueil de la Petite Enfance

La Fondation pour la Petite Enfance à Confignon a intégré la Commune d'Aire-la-Ville, en vue de l'ouverture de sa crèche en février 2022. La co-direction de l'EVE Confignon a été très mobilisée sur ce « chantier », notamment pour l'aménagement des locaux et la sélection du personnel. Un important travail d'accompagnement a été réalisé par l'administration communale pour régler les questions budgétaires et administratives, particulièrement complexes en raison du caractère intercommunal de cette crèche.

L'année 2021 a marqué un regain d'intérêt des familles confignonaises pour l'accueil familial de jour; 14 enfants ont été gardés au domicile d'accueillantes habitant sur le territoire des communes partenaires du Groupement intercommunal AFJ Rhône-Sud. Nous nous réjouissons de cet engouement pour une prestation qui mobilise la Commune à plusieurs niveaux; l'entrée en vigueur du salaire minimum, excellente nouvelle pour les accueillantes, a par exemple demandé un lourd inves-

tissement du groupement afin de déterminer comment l'appliquer à cette activité si spécifique, ainsi qu'un effort financier des Communes qui ont dû prendre en charge un rétroactif.

Aides financières de Cressy

Le service social communal a été très sollicité par des demandes d'aide financière, ce qui a nécessité l'octroi d'un crédit budgétaire supplémentaire de la part du Conseil municipal. 30 prestations, pour un montant total de CHF 25'889.85, ont été octroyées à 20 bénéficiaires, qui s'avèrent être essentiellement des familles avec enfants (couples ou monoparentales), pour prendre en charge notamment les loyers, primes d'assurance maladie, frais médicaux, loisirs pour enfants. Il est à relever que 40 % des bénéficiaires sont des salariés dont le revenu n'est pas suffisant à couvrir les charges. CHF 3'170.20 ont été versés à titre de prêt sans intérêts. Finalement, près de CHF 30'000.- ont pu être levés lors de recherches de fonds effectuées pour les bénéficiaires auprès de fondations privées.

TSHM à Cressy

Les travailleurs sociaux de l'équipe du BUPP (Bus Unité Prévention Parcs), employés de la FASE et mandatés par la Commune, sont désormais basés à Cressy. L'équipe s'est réorganisée durant l'année 2021 et a investi pleinement le quartier, notamment en installant un bureau dans les locaux de Cressy plus et y accueillant des jeunes en entretien lors des permanences. Les différentes actions menées garantissent désormais une présence du lundi au samedi et offrent maintes opportunités d'accompagner la jeunesse et d'être à son écoute, tant pour la soutenir et l'orienter lorsqu'elle rencontre des problèmes que pour l'aider à réaliser des projets.

Et encore

- *Des subventions extraordinaires pour l'aide humanitaire d'urgence ont été versées à hauteur de CHF 11'451.50 (migrants dans les Balkans, éruption du volcan Nyira-gongo au Congo, conflit en Palestine et besoins alimentaires en Afghanistan).*
- *A l'initiative de deux habitantes de Confignon, des cafés-philos réunissent régulièrement des groupes de seniors autour d'échanges très riches; la Commune met à disposition matériel et infrastructures.*
- *Une Classe intégrée s'est ouverte à la rentrée 2021/2022 à l'école primaire de Cressy; celle de Confignon a accueilli davantage d'enfants, forte d'une première expérience très prometteuse.*
- *Une classe de l'école de Confignon a gagné le concours « Raconte-moi la pandémie » avec la construction d'un totem représentant les émotions liées à la période COVID.*
- *18 jeunes de Confignon ont bénéficié d'un accompagnement de CapEmploi, l'antenne intercommunale d'insertion socioprofessionnelle, qui aide notamment à définir son projet de formation, retrouver un emploi, bénéficier d'un stage en commune ou en entreprise.*

L'ensemble des acteurs de la sécurité toujours très présents sur le terrain en 2021

La Police municipale a été très active, en matière de prévention, dans le domaine de la sécurité routière. Le CRI 201 est intervenu à 31 reprises sur notre territoire en 2021, dont une vingtaine sur des alarmes pour départ d'incendie.



Après plus de trente ans de service, dont dix-huit en tant que commandant du Centre Régional d'Intervention CRI 201, Mathias Rentsch cède sa place de capitaine à Julien Simeoni.

Confignon mise sur la sensibilisation et la prévention pour réduire les nuisances au bord de l'Aire

Police municipale

En raison de la pandémie du Covid qui a perduré en 2021, la police municipale, en coordination avec les services cantonaux, a poursuivi ses actions sur le terrain avec l'objectif de garantir le respect des mesures sanitaires en vigueur. En matière de prévention, une attention particulière a été portée sur les établissements scolaires et le centre du village. La police municipale a organisé seize contrôles de circulation « Pré-Dire », aux abords des écoles. Des contrôles répétés ont été effectués sur des véhicules stationnés sur le chemin de Narly en raison de la dépose des enfants à l'école Steiner. Des radars préventifs ont par ailleurs été posés au chemin de Narly et à différents endroits de la commune (Chemins de Sous-le-Clos, de Pontverre, du Vuillonex, des Grands-Champs, des Marais).

En raison des restrictions COVID-19, seules deux manifestations ont requis la présence de la police municipale: Le prix du paysage du Conseil de l'Europe et le festival de la Bâtie.

Par ailleurs, la police municipale a poursuivi son travail de prévention au bord de l'Aire pour que les chiens soient maintenus en laisse durant la période de reproduction du 1^{er} avril au 15 juillet. Concernant la tranquillité publique, l'année 2021 a été une année jugée calme. La situation s'est nettement améliorée dans le quartier de Cressy et à proximité du cycle du Vuillonex. Durant les beaux jours, la promenade de l'Aire a été souvent occupée par des jeunes le soir et la police a dû intervenir en raison de la diffusion de musique et du stationnement illicite.

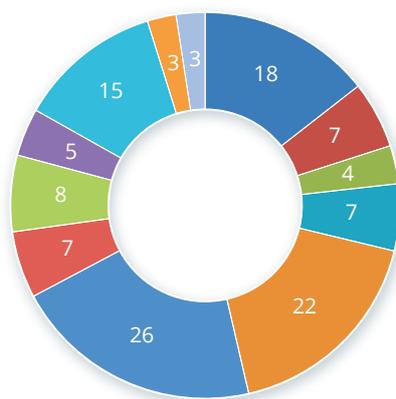
La pandémie a encore mobilisé l'ensemble des acteurs de la sécurité communale pendant l'année 2021

Protection civile ORPC Lancy-Cressy

En 2021, il n'y a pas eu d'intervention urgente sur nos trois territoires.

Toutefois, l'année 2021 a été comme 2020 consacrée à appuyer les actions cantonales en lien avec la pandémie. 199 astreints ont été mobilisés pour un total de 992 jours de service afin d'effectuer des tests PCR et de soutenir la vaccination sur divers sites médicaux.

En raison de la pandémie, plusieurs cours de répétition ont dû être annulés. Ils n'ont totalisé que 179 jours de service en 2021.



Animaux	18	14.4 %
Déblaiement	7	5.6 %
Divers	4	3.2 %
Explosion	0	0.0 %
Fumée	7	5.6 %
Incendie	22	17.6 %
Inondation	26	20.8 %
Odeur	7	5.6 %
Prévention	8	6.4 %
Sauvetage	5	4.0 %
Matières dangereuses	15	12.0 %
Ascenseur	3	2.4 %
Technique	3	2.4 %

Interventions CRI 201

Les interventions du CRI 201 ne sont pas toutes en lien avec les incendies, les fumées ou les matières dangereuses. Les 125 interventions (31 sur Confignon) ont concerné les sujets indiqués dans le tableau et graphique ci-contre.

CRI 201

Le CRI 201 au 31 décembre 2021 comptait 44 membres actifs. Quatre admissions ont été recensées durant cette année-là dont trois féminines, ce qui renforce la présence des femmes dans la compagnie.

Le CRI 201 relève également une démission, une radiation, deux transferts, un départ à la retraite. En 2021, le CRI 201 a comptabilisé 31 interventions sur Confignon, 90 sur Bernex et 4 sur les autres communes en renfort. Cela a impliqué 555 heures d'engagement pour l'ensemble de ces missions.

Et encore

- En 2021, le CRI 201 a renouvelé son parc d'appareils respiratoires, acquis 2 aspirateurs à eau, 2 pompes thermiques et équipé 7 sapeurs.
- Depuis l'introduction de la brigade des contrôleurs du stationnement de la commune d'Onex, la police municipale constate sur le terrain davantage de disponibilité, de jour comme de nuit, dans les zones bleues, particulièrement à Cressy.
- L'effectif de l'ORPC au 31 décembre 2021 était de 235 astreints instruits et actifs sur un effectif réglementaire de 479 personnes. 16 personnes ont été libérées de l'obligation de servir.

Les événements culturels en plein air, se développent à Confignon

La Commune a piloté dix événements culturels en 2021. Six ont dû être annulés en raison des mesures sanitaires imposées. La programmation a visité des domaines artistiques très divers, tenant compte de la multiculturalité de la population résidente et du lien social nécessaire à la vie communale. Les partenariats avec d'autres Communes et des Festivals se sont encore développés.

1175 personnes ont participé aux spectacles et animations organisés sur la commune de Confignon en 2021



Banquet au Bord de l'Aire, organisé dans le cadre de Cuisine(s) avec le Festival de la Bâtie.

L'année 2021 a démarré en pleine deuxième vague de pandémie de Covid 19. Plusieurs événements annuels, tels le traditionnel Apéritif communal, ont dû être annulés. Les Festivals Antigél et Groove'N'Move n'ont pas pu se dérouler. Ce début d'année morose n'a pas empêché les activités culturelles de reprendre avec enthousiasme dès le mois de mai, avec l'Exposition Éphémère et Durable (voir ci-après). En

juin, notre traditionnelle Fête de la musique a attiré plus de 300 personnes enthousiastes, sous un soleil radieux, pour une édition spéciale organisée en collaboration avec plusieurs associations communales.

Théâtre, Performances et Dictée publique

La 3^{ème} édition du Théâtre au Parc a accueilli la Genevoise Fanny Duret avec « Thinkin' In The Rain », une comédie dé-

sopilante construite autour du retard d'un éminent scientifique à une conférence importante. Installées dans des transats, plus de 160 personnes ont participé à ces deux soirées dans le Parc de la mairie.

En septembre, le Festival de la Bâtie a proposé une performance artistique originale intitulée « Cuisine(s) » autour des pratiques culinaires multiculturelles des habitants d'un territoire. Un projet imaginé autour du partage de connaissances et de traditions, explorant la relation entre la cuisine et la population locale. Avec en apothéose un banquet, sous la pergola, concocté par les participants de Perly-Certoux, Bernex et Confignon, avec des recettes et des produits du terroir.

La première Dictée publique, organisée à la salle communale, en partenariat avec la commune de Bernex, a largement dépassé les attentes. Une centaine de personnes a rivalisé autour d'un texte ardu, rédigé pour décrire les deux territoires. Ecrite et présentée par Jacopo Rivara, habitant de Confignon, cette dictée a créé une belle émulation entre les participants.

Le réalisateur genevois Cyril Kaiser a



Le Théâtre Couleurs d'Ombre a enchanté le jeune public avec « Eliot et Margotte », histoire revisitée du célèbre conte des frères Grimm « Hansel et Gretel ». Le spectacle a été suivi d'un goûter et d'un atelier de fabrication de marionnettes.

Communication - Site Internet

Le site Internet de la Commune a bénéficié d'une refonte complète. Il fonctionne désormais en version « responsive », adaptant l'affichage des contenus à tous les écrans. Des améliorations ont aussi été apportées en terme de répertoires pour faciliter les recherches et de visuels, désormais plus nombreux et de meilleure qualité. Le SCC a également été très sollicité en 2021 pour coordonner la communication de la Mairie, en lien avec les mesures sanitaires et les aides offertes à la population.

Et encore

■ Cinéma en plein air

Le succès était eu rendez-vous de la 4^{ème} édition du Cinéma en plein air, avec les films « Billy Elliott » et « Ma vie de courgette ». Un public nombreux a partagé ce moment convivial, confortablement installé sur un transat à Cressy et au Village.

■ Récital des Créatives

La pianiste concertiste Audrey Vigoureux a enchanté les 80 personnes venues l'écouter à la salle communale, en novembre. Cet événement, organisé dans le cadre du festival féministe « Les Créatives », a eu lieu sans verre, avec un public limité et à distance, en raison des restrictions sanitaires.

■ Concert à l'Église

L'Ensemble « Archi Luminosi » a investi l'Église de Confignon pour une soirée musicale intimiste, autour des compositeurs Ludwig van Beethoven et Felix Mendelssohn. Les cinq virtuoses, jouant sur des instruments à cordes d'époque, ont charmé des amateurs conquis.

■ Bibliobus

La fréquentation du Bibliobus a augmenté à Confignon en 2021. 2267 livres ont été empruntés au village et 1685 à Cressy.

présenté sa création « La Cantatrice chauve », une prouesse artistique alliant comédiens et marionnettes à taille humaine, dans un spectacle inspiré du texte d'Eugène Ionesco.

Exposition Éphémère et Durable



Parmi les événements culturels 2021, l'Exposition intercommunale et transfrontalière « Éphémère et Durable » a réuni les communes de Confignon, Bernex, Onex, Perly-Certoux et St-Julien-en-Genevois autour d'un projet novateur.

Onze artistes ont été sélectionnés sur concours pour animer les bords de l'Aire du 29 mai au 26 septembre 2021. Les dix œuvres éphémères, réalisées uniquement en matériaux naturels, se révélaient au fil

de l'eau, de St-Julien à Onex, pour le plus grand plaisir d'un public venu de toute la région. Des performances artistiques ont aussi surpris les promeneurs durant ces quatre mois.



La musique est la langue
des émotions.”

— *Emmanuel Kant*

Index des annexes

Commune de Confignon
Rapport et résumé de l'exercice

I

Fondation d'intérêt public communal
pour le logement à Confignon

II

Fondation d'intérêt public
communal pour les institutions
de la petite enfance à Confignon

III

Organisation régionale de
la protection civile de Lancy-Cressy

IV

Centre régional d'intervention
CRI 201 à Bernex

V

Centre intercommunal de voirie de
Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

VI

Groupement intercommunal
pour l'accueil familial de jour
Rhône-Sud à Genève

VII

Fondation des Evaux
Centre intercommunal de sports,
loisirs et nature des Evaux

VIII

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 29 mars 2022
66/als/6

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Madame le Maire, Mesdames les Conseillères administratives,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Commune de Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

BfB Société fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA
Rue de la Corroterie 25
Case postale
1211 Genève 1
Suisse

Tel +41 (0)22 311 36 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E mail contact@bfb.ge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA



BfB

André TINGUELY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



BfB

Olivier DESMEULES
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (détail ci-après)

Commune de Conflignon

Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	6'141'317.93	5'950'770.76
Créances et actifs de régularisation	5'978'385.46	5'700'228.26
Placements financiers	370'154.00	367'100.00
Immobilisations du PF	6'364'640.41	6'364'640.41
Total patrimoine financier	18'854'497.80	18'382'739.43
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	27'619'905.04	29'448'068.69
Prêts et participations permanentes	3'927'107.03	3'927'107.03
Subventions investissements	565'190.33	388'367.00
Total patrimoine administratif	32'112'202.40	33'763'542.72
TOTAL DE L'ACTIF	50'966'700.20	52'146'282.15

PASSIF	2021	2020
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	1'508'000.54	1'551'631.41
Provisions à CT et LT	1'960'513.09	1'216'992.94
Engagements financiers à CT et LT	18'500'000.00	21'105'000.00
Engagements envers les financements spéciaux	69'593.75	69'593.75
Total capitaux de tiers	22'038'107.38	23'943'218.10
Capitaux propres		
Fonds enregistrés comme capital propre	159'797.62	153'230.46
Excédent du bilan	28'768'795.20	28'049'833.59
Total capitaux propres	28'928'592.82	28'203'064.05
TOTAL DU PASSIF	50'966'700.20	52'146'282.15

CHARGES	2021	BUDGET	2020
Charges de personnel	4'849'613.79	4'107'096.94	4'161'901.15
Biens, services et autres charges d'exploit.	3'198'639.54	3'284'081.14	3'231'103.45
Amortissements du PA	2'808'716.27	2'679'234.37	2'540'130.87
Charges financières	194'534.35	201'000.00	724'600.80
Charges de transfert	5'122'872.85	5'106'713.45	4'800'851.72
Charges extraordinaires	456'299.11	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	16'630'675.91	15'378'125.90	15'458'587.99
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	725'528.77	-253'758.95	220'299.75

REVENUS	2021	BUDGET	2020
Revenus fiscaux	14'224'262.35	12'243'998.00	12'842'687.78
Taxes	842'391.67	593'096.00	748'155.03
Revenus financiers	647'824.22	706'360.00	729'152.44
Revenus de transfert	1'641'726.44	1'580'912.95	1'358'892.49
TOTAL DES REVENUS	17'356'204.68	15'124'366.95	15'678'887.74

Annexe II

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

**Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
Confignon**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêtés au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 3 mai 2022

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2021 comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Comptes des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
Actifs à court terme	2'273'166.37	1'243'068.04
Immobilisations corporelles PF	47'218'038.85	47'165'296.70
Total patrimoine financier	49'491'205.22	48'408'364.74
TOTAL DE L'ACTIF	49'491'205.22	48'408'364.74

PASSIF	2021	2020
Capitaux de tiers		
Engagements à court terme	834'331.76	495'509.80
Engagements à long terme	33'438'687.30	33'752'127.30
Total capitaux de tiers	34'273'019.06	34'247'637.10
Capitaux propres		
Financements spéciaux	929'650.00	929'650.00
Capital de dotation	2'014'810.00	2'014'810.00
Excédent du bilan	12'273'726.16	11'216'267.64
Total capitaux propres	15'218'186.16	14'160'727.64
TOTAL DU PASSIF	49'491'205.22	48'408'364.74

CHARGES	2021	2020
Charges de personnel	124'902.11	93'326.66
Biens, services et autres charges d'exploit.	744'204.39	815'146.32
Charges d'intérêts	597'034.81	609'359.56
Charges financières	0.00	62.30
TOTAL DES CHARGES	1'466'141.31	1'517'894.84
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	1'057'458.52	882'237.12

REVENUS	2021	2020
Produits des biens-fonds du PF	2'523'596.58	2'400'128.71
Revenus des intérêts	3.25	3.25
TOTAL DES REVENUS	2'523'599.83	2'400'131.96

Annexe III

Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

**Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation de**

**Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon
Confignon**

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêtés au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

 Membre d'EXPERTSuisse | Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 25 mars 2022

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2021 comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Comptes des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

**Fondation d'intérêt public communal pour les institutions
de la petite enfance à Confignon**
Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	113'475.84	48'868.85
Actifs à court terme	21'458.61	86'220.44
Total patrimoine financier	134'934.45	135'089.29
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	1.00	1.00
Total patrimoine administratif	1.00	1.00
TOTAL DE L'ACTIF	134'935.45	135'090.29

PASSIF	2021	2020
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	124'935.45	125'090.29
Total capitaux de tiers	124'935.45	125'090.29
Capitaux propres		
Autres capitaux propres	10'000.00	10'000.00
Total capitaux propres	10'000.00	10'000.00
TOTAL DU PASSIF	134'935.45	135'090.29

CHARGES	2021	BUDGET	2020
Charges de personnel	2'466'311.00	2'484'128.70	2'452'244.72
Biens, services et autres charges d'exploit.	447'450.97	475'502.00	465'540.13
TOTAL DES CHARGES	2'913'761.97	2'959'630.70	2'917'784.85
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2021	BUDGET	2020
Taxes	952'207.68	876'500.00	942'604.80
Revenus de transfert	1'961'554.29	2'083'130.70	1'975'180.05
TOTAL DES REVENUS	2'913'761.97	2'959'630.70	2'917'784.85

Annexe IV

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*



18. RAPPORT DE L'ORGANE DE REVISION SUR LES COMPTES 2021

Au Conseil intercommunal

Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy

Mesdames et Messieurs les Conseillers intercommunaux,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021. La révision des indications de l'exercice précédent a été effectuée par un autre organe de révision. Dans son rapport du 12 avril 2021, celui-ci a exprimé une opinion non-modifiée.

Responsabilité du Conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

ECHO SA
Rue des Vieux-Grenadiers 8b Case Postale - CH-1211 Genève 4 Tél. +41 22 322 93 93 E-mail: echo@echo.swiss www.echo.swiss TVA CHE - 107.749.631

 Membre d'EXPERTSuisse  PrimeGlobal

echo

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales cantonales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 2 mai 2022

ECHO SA



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Clémentine Largeteau
Expert-réviseur agréé
Réviseur Responsable



Signature électronique qualifiée - Droit suisse

Damien Moro
Expert-réviseur agréé

Annexes :

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, compte des investissements, tableau des flux de trésorerie et annexe)

L32/M56/G93-10681 – N° 5222

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
C/C Ville d'Onex	180'209.00	154'213.00
C/C Commune de Confignon	43'521.00	37'527.00
Total patrimoine financier	223'730.00	191'740.00
TOTAL DE L'ACTIF	223'730.00	191'740.00

PASSIF	2021	2020
Capitaux de tiers		
C/C Ville de Lancy	223'730.00	191'740.00
Total capitaux de tiers	223'730.00	191'740.00
TOTAL DU PASSIF	223'730.00	191'740.00

CHARGES	2021	BUDGET	2020
Charges de personnel	453'414.95	451'594.00	454'783.25
Biens, services et autres charges d'exploit.	137'686.44	186'421.00	81'224.86
TOTAL DES CHARGES	591'101.39	638'015.00	536'008.11
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2021	BUDGET	2020
Taxes	17'802.25	10'500.00	27'115.55
Revenus financiers	3'800.00	8'000.00	0.00
Revenus de transfert	569'499.14	619'515.00	508'892.56
TOTAL DES REVENUS	591'101.39	638'015.00	536'008.11

Annexe V

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision
au conseil intercommunal du
Centre régional d'intervention CRI 201
BERNEX

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Centre régional d'intervention CRI 201, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil intercommunal sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

./..

p. 3

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

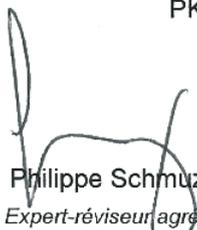
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels. Celui-ci doit toutefois encore être formellement approuvé par le conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 25 mars 2022

PKF Fiduciaire SA



Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé

(personne ayant dirigé la révision)



Maël Villat
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	223'205.34	378'214.94
Actifs de régularisation	217'694.88	122'883.60
TOTAL DE L'ACTIF	440'900.22	501'098.54

PASSIF	2021	2020
Capitaux de tiers		
Engagements courants	440'088.32	500'111.49
Passifs de régularisation	811.90	987.05
TOTAL DU PASSIF	440'900.22	501'098.54

CHARGES	2021	BUDGET	2020
Charges de personnel	159'992.80	150'200.00	151'009.80
Biens, services et autres charges d'exploit.	231'408.38	240'500.00	149'238.60
Charges de transfert	47'943.70	49'390.00	47'455.20
TOTAL DES CHARGES	439'344.88	440'090.00	347'703.60
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2021	BUDGET	2020
Taxes	0.00	200.00	0.00
Revenus de transfert	439'344.88	439'890.00	347'703.60
TOTAL DES REVENUS	439'344.88	440'090.00	347'703.60

Annexe VI

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision
au conseil intercommunal du
**CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)
BERNEX**

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil intercommunal sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

./.

CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)

p. 3

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels. Celui-ci doit toutefois encore être formellement approuvé par le conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 25 mars 2022

PKF Fiduciaire SA



Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé

(personne ayant dirigé la révision)



Maël Villat
Expert-réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	180'783.73	132'593.61
Actifs à court terme	91'266.41	66'307.83
Total patrimoine financier	272'050.14	198'901.44
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	80'893.24	0.00
Total patrimoine administratif	80'893.24	0.00
TOTAL DE L'ACTIF	352'943.38	198'901.44

PASSIF	2021	2020
Engagements courants	252'235.99	104'523.85
Passifs de régularisation	100'707.39	94'377.59
TOTAL DU PASSIF	352'943.38	198'901.44

CHARGES	2021	BUDGET	2020
Charges de personnel	680.00	1'000.00	560.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	225'912.93	305'900.00	264'321.10
Amortissements du PA	8'458.61	12'000.00	0.00
Charges financières	0.00	2'000.00	0.00
Charges de transfert	69'273.65	70'070.00	70'719.20
TOTAL DES CHARGES	304'325.19	390'970.00	335'600.30
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2021	BUDGET	2020
Taxes	14'062.58	0.00	17'117.37
Revenus divers	0.00	0.00	0.00
Revenus financiers	0.00	0.00	0.00
Revenus de transfert	290'262.61	390'970.00	318'482.93
TOTAL DES REVENUS	304'325.19	390'970.00	335'600.30

Annexe VII

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil du Groupement Intercommunal pour
l'accueil familial de jour Rhône-Sud**

Onex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal pour l'accueil de jour Rhône-Sud, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil Intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil Intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil Intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptable effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêtés au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil Intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 11 mars 2022

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Anthony Huguénin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels 2021

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	582'556.14	719'765.71
Créances et actifs de régularisation	459'448.40	2'932'811.11
Total patrimoine financier	1'042'004.54	3'652'576.82
TOTAL DE L'ACTIF	1'042'004.54	3'652'576.82

PASSIF	2021	2020
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	471'653.54	3'082'151.67
Engagements envers les financements spéciaux	1'383.00	1'457.15
Total capitaux de tiers	473'036.54	3'083'608.82
Capitaux propres		
Capital propre	568'968.00	568'968.00
Total capitaux propres	568'968.00	568'968.00
TOTAL DU PASSIF	1'042'004.54	3'652'576.82

CHARGES	2021	BUDGET	2020
Charges de personnel	5'514'544.35	3'054'200.00	3'338'884.25
Biens, services et autres charges d'exploit.	796'764.30	808'000.00	664'739.10
TOTAL DES CHARGES	6'311'308.65	3'862'200.00	4'003'623.35
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2021	BUDGET	2020
Taxes	1'690'927.39	1'380'400.00	1'273'916.10
Revenus de transfert	4'611'915.02	2'477'800.00	2'725'396.65
Revenus divers	8'466.24	4'000.00	4'220.15
Revenus financiers	0.00	0.00	90.45
TOTAL DES REVENUS	6'311'308.65	3'862'200.00	4'003'623.35

Annexe VIII

Fondation des Evaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2021
au Conseil de la Fondation des Evaux

Genève, le 13 juin 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de fondation,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément à l'article 28 des statuts de la Fondation approuvés par la loi PA 255.00, des comptes annuels ci-joints de la Fondation des Evaux, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2021, arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Bureau du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à l'article 23 des statuts, incombe au Bureau du Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux », ainsi qu'aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit, en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées, ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2021 arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 des communes genevoises.

Paragraphes d'observation

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

- paragraphe 4.1.3 « Tableau des immobilisations corporelles et incorporelles » : le tableau des immobilisations corporelles et incorporelles inclut les informations essentielles, telles que définies par le manuel MCH2 des communes genevoises en ce qui concerne le compte des investissements. Compte tenu de ce qui précède, les états financiers ne contiennent pas le compte des investissements ;

-
- paragraphe 4.4.2 « Transactions avec les parties liées » : les mises à disposition de la parcelle n°572 à la Commune d'Onex, et des installations sportives au Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, ne sont pas valorisées ;
 - paragraphe 4.4.3 « Résultat d'exploitation du Restaurant des Evaux » : Un contrat de prêt à usage et partenariat a été conclu avec un exploitant soumis à des honoraires fixes, dont l'éventuel déficit est couvert par la Fondation des Evaux. En 2021, l'exercice clôture sur un déficit de CHF 155'370.- ;
 - paragraphe 4.4.5 « Mise à disposition d'infrastructures sportives » : les associations, domiciliées dans l'une des communes membres, peuvent utiliser gratuitement à l'année les installations sportives de la Fondation. Cette mise à disposition annuelle gratuite n'a pas été évaluée ;
 - paragraphe 4.4.6 « Utilisateurs bénéficiant de subventions non monétaires sous forme de rabais » : tous les rabais accordés, y compris ceux à 100%, sont présentés en déduction des revenus d'exploitation dans le compte de résultats ;
 - paragraphe 7.5 « Impact de la crise sanitaire (Covid-19) sur les comptes 2021 » : conformément à la circulaire « Comptes 2021 – crise sanitaire coronavirus » émise par le Service des affaires communales (SAFCO), des informations détaillées ont été incluses dans l'annexe aux comptes annuels ;
 - paragraphe 8 « Indicateurs financiers » : l'investissement du projet en cours « démolition-reconstruction partielle du bâtiment principal » a eu des répercussions importantes sur l'ensemble des indicateurs présentés en annexe des comptes.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux états financiers.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance, conformément aux prescriptions légales en vigueur, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil de fondation, était en cours de documentation sur les principaux flux financiers de la Fondation.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 121'864 et un total de bilan de CHF 11'627'219 au 31 décembre 2021.

CONTRÔLE FINANCIER DE LA VILLE DE GENÈVE



Philippe Lopez
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Maxime Chrétien
Directeur
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels comprenant :

- bilan,
- compte de résultats,
- tableau des flux de trésorerie,
- annexe.

Fondation des Evaux
Résumé de l'exercice 2021

ACTIF	2021	2020
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	934'497.00	1'620'078.00
Créances et actifs de régularisation	328'081.00	71'207.00
Marchandises et travaux en cours	7'373.00	6'797.00
Total patrimoine financier	1'269'951.00	1'698'082.00
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	10'357'268.00	7'470'934.00
Total patrimoine administratif	10'357'268.00	7'470'934.00
TOTAL DE L'ACTIF	11'627'219.00	9'169'016.00

PASSIF	2021	2020
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	744'129.00	452'139.00
Provisions à CT	56'230.00	43'880.00
Engagements financiers à CT et LT	9'146'000.00	7'114'000.00
Total capitaux de tiers	9'946'359.00	7'610'019.00
Capitaux propres		
Préfinancements	12'555.00	29'892.00
Réserve	865'000.00	745'000.00
Autres capitaux propres	500'000.00	500'000.00
Excédent du bilan	303'305.00	284'105.00
Total capitaux propres	1'680'860.00	1'558'997.00
TOTAL DU PASSIF	11'627'219.00	9'169'016.00

CHARGES	2021	BUDGET	2020
Charges de personnel	2'243'929.00	2'326'941.00	2'214'234.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	828'913.00	1'076'047.00	909'145.00
Amortissements du PA	665'048.00	800'376.00	430'827.00
Charges financières	210'532.00	99'321.00	56'380.00
Charges de transfert	49'488.00	49'488.00	39'340.00
TOTAL DES CHARGES	3'997'910.00	4'352'173.00	3'649'926.00
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	121'864.00	-304'180.00	120'280.00

REVENUS	2021	BUDGET	2020
Taxes	245'837.00	136'800.00	77'891.00
Revenus financiers	132'774.00	307'500.00	107'363.00
Revenus divers	58'578.00	13'600.00	1'980.00
Revenus de transfert	3'682'585.00	3'590'093.00	3'582'972.00
TOTAL DES REVENUS	4'119'774.00	4'047'993.00	3'770'206.00

Editeur:

Commune de Confignon

Ont contribué à cette publication:

Le Conseil administratif, l'administration communale et le service de la communication de la Mairie de Confignon.

Conception & réalisation graphique:

S&B Graphic Design | www.sbgraphic.ch

Crédits photos et illustrations:

François de Limoges p.1, 6-9, 20-24

Franck Menthaz p.5

Angeline Querel p.7

Mairie de Confignon p.8, 14, 16

Adobe Stock / Kzenon (05 Social) p.9

Office de l'urbanisme (OU) p.18

Farah Mirzayeva p.26

Atelier Schnegg (*Exposition E&D*) p.27

Impression:

Imprimerie G. Chapuis S.A.

Imprimé sur papier recyclé à base de 100% de vieux papier, certifié FSC, Ange Bleu, Nordic Swan et neutre en carbone.



Commune de Conignon

Promenade des Rêveries 2
1232 Conignon

T 022 850 93 93
F 022 850 93 92
info@conignon.ch
www.conignon.ch

